

AFFAIRE N° 14/2. - Augmentation d'effectif.

in
Saint-Denis, le 5 Mars 1973
pour le préfet
Le Secrétaire Général
S. Basset

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre de la formation du personnel d'encadrement des Services Techniques, le Centre d'Etudes Administratives organise depuis un an la formation de contremaîtres et de surveillants des travaux.

A l'issue des épreuves écrites et orales des 2 et 9 Septembre 1972, cinq (5) de nos agents ont été inscrits sur la liste départementale d'aptitude aux fonctions de contremaître.

Afin de pouvoir les nommer dans cette fonction, je vous demanderai, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir m'autoriser à augmenter de CINQ postes l'effectif des contremaîtres.

Les crédits ont été prévus au chapitre 931 - article 610 du budget de 1972.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

A cette occasion, je voudrais adresser des félicitations à ces cinq employés des Services Techniques de la Mairie, qui ont suivi des cours de formation au Centre d'Etudes Administratives de Saint-Denis et qui ont été reçus à leur examen de contremaître. Il s'agit de Messieurs DORSEUIL, ANILA, BIGOT, GRONDIN et PAYET Jean-Maurice.

Dans le même ordre d'idées, je voudrais vous annoncer que nous avons deux commis qui ont été reçus à leur examen de rédacteur. Il s'agit de Messieurs VITRY et GIRAUD.

Egalement, quatre agents de bureau sont passés commis : Mesdames d'ESPLANELS, HOARAU, EBRARD et SAUTRON.

Je vous demande donc de les féliciter.

(applaudissements).

Mis aux voix, le rapport ci-dessus est adopté à l'unanimité.